



SYNTHÈSE DE
L'ÉTUDE RELATIVE À
L'ÉVALUATION DES
POLITIQUES SPORTIVES
DÉPARTEMENTALES **SOUS**
L'ANGLE DE L'ÉGALITÉ
FEMMES-HOMMES



Edito

Collectivité d'impulsion du changement, le Département des Landes poursuit sa dynamique de promotion pour l'égalité réelle dans tous les domaines y compris le sport.

Le travail d'évaluation des politiques sportives départementales sous l'angle de l'égalité femmes-hommes mené en 2021, concrétise cette volonté de mettre en cohérence les démarches d'égalité menées à tous les niveaux.

Je souhaite que les institutions partenaires et le mouvement sportif s'associent à la démarche afin d'œuvrer pour la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes dans le milieu sportif landais, favoriser la pratique sportive féminine et valoriser une pratique sportive non-stéréotypée sur notre territoire.

Collectivement, nous pouvons agir plus encore contre les stéréotypes de genre, les comportements sexistes, les discriminations et les inégalités, spécifiques au monde sportif, et permettre à chacun-e de s'épanouir dans sa ou ses disciplines sportives de cœur.



Xavier Fortinon
*Président du Conseil départemental
des Landes*



Sommaire

Avant-propos	p. 7
Introduction	p. 8
Dans les Landes, une pratique sportive développée qui obéit à de grandes tendances nationales malgré quelques spécificités locales	p. 12
Un Département proactif dans le déploiement des politiques sportives	p. 16
Orientations spécifiques à la promotion de l'égalité femmes-hommes dans les politiques sportives du Département	p. 26

Avant-propos



Dans les Landes, nous sommes heureux et chanceux de vivre dans le département le plus sportif de France !

Avec 29,6 licences pour 100 habitants, un tissu sportif riche et diversifié, des compétitions de qualité et un rayonnement national, les Landes restent définitivement une terre fertile pour la pratique sportive et, demain, une terre de jeux.

Depuis des années, le Département prend sa part dans l'accompagnement du monde sportif landais. En 2022, encore, avec plus de 3 millions d'euros consacrés aux acteurs du secteur, ses interventions contribuent à développer l'accès à la pratique sportive pour toutes et tous, notamment pour les plus jeunes.

En 2021, conscient que l'action doit perpétuellement se renouveler, le Département a engagé un important travail d'évaluation des politiques sportives sous l'angle de l'égalité femmes-hommes.

C'est là que le bât blesse : avec seulement 37,9 % de femmes parmi l'ensemble des licencié·e·s landais·e·s la marche de progression est importante.

Aussi, toujours dans cette volonté de permettre à chacun et à chacune de pratiquer son ou ses sports favoris, quelles que soient les motivations, nous vous confions aujourd'hui les grandes conclusions de ce travail.

Résolument tournés vers l'avenir, nous souhaitons désormais prendre systématiquement en compte le sujet de l'égalité femmes-hommes, filles-garçons dans nos politiques sportives.

Dans cette perspective, nous serons attentifs à recueillir l'avis de tous les acteurs concernés, à vous associer à la recherche de solutions concrètes, à l'échelle de nos territoires.

Charge à nous toutes et tous d'agir ensemble pour que le sport soit le moteur de l'égalité femmes-hommes dans les Landes.



Henri Bedat
*Vice-Président en charge
du sport*



Salima Sensou
*Conseillère départementale
chargée de la promotion de
l'égalité femmes-hommes*

Introduction

DÉFINITION

Stéréotypes de genre :

opinion généralisée ou préjugé quant aux attributs ou caractéristiques que les femmes et les hommes possèdent ou doivent posséder et aux rôles qu'ils jouent ou doivent jouer.

Le Département s'est engagé dans une démarche globale de promotion de l'égalité réelle entre les femmes et les hommes. Parmi les objectifs du nouveau plan d'actions 2021-2023, une attention est portée pour appliquer cette ambition aux politiques sportives du Département et des différents acteurs.

Aussi, le Département déploie, depuis 2021, une vaste étude sur les politiques sportives sous l'angle de l'égalité femmes-hommes. Dans les Landes, département le plus sportif de France, l'enjeu d'un égal accès et d'une égale pratique dans l'univers sportif apparaît comme fondamental.

Les stéréotypes de genre attachés aux femmes, aux hommes et aux disciplines restent prédominants dans le sport et portent donc une valeur profondément normative. Ces stéréotypes s'appliquent, différemment pour les femmes et pour les hommes sur la base de critères liés à la pratique sportive spécifique à chaque discipline.

Les travaux de différents sociologues portent par exemple sur les critères d'appropriation ou de non-appropriation des activités physiques selon le sexe. Ainsi, la vitesse, le jeu de balle au pied sur un grand terrain, la manipulation des armes, le pilotage des engins mécaniques, montrer ou exercer sa force sont rattachés au genre masculin alors que les jeux à tour de rôles, la précision, la prévention du contact physique et les corps projetés dans l'espace avec un but esthétique sont rattachés au genre féminin.

C'est selon ces critères que l'on retrouve de profondes différences entre les pratiques sportives des femmes et des hommes. Aussi, l'approche par discipline sportive s'avère tout à fait pertinente pour analyser les inégalités femmes-hommes dans le sport et a donc été retenue dans le cadre de cette étude.

Un portrait du territoire (comparaisons entre régions, entre départements néo-aquitains, entre départements de même taille) a été établi ainsi qu'un état des lieux sur les politiques sportives menées par le Département des Landes.

L'objectif de ce travail est d'éclaircir, élucider l'origine des inégalités existantes afin de proposer des actions visant à les réduire. Les freins et les leviers d'actions identifiés au sein de l'étude ont permis d'établir des objectifs de politiques publiques dans le domaine du sport. Des modalités de concertation et d'association relatives à l'élaboration resteront à finaliser suite à l'adoption de l'étude.

Les sources de l'étude sont issues des données 2018 et 2019 du Ministère en charge de la Jeunesse et des sports (INJEP-MEDES). D'autres éléments, relatifs aux dispositifs départementaux, ont été récoltés auprès des services et des acteurs du milieu sportif (comités départementaux, Comité départemental olympique et sportif, institutions œuvrant dans le développement du sport etc.). Une série d'entretiens semi-directifs a également été réalisée auprès des membres dirigeants de ces instances sportives.



Chiffres-clés dans les Landes

En 2018 : **29,6** licences pour 100 habitants (**24,3** en Nouvelle-Aquitaine)

37,9% de licences féminines (**38,5%** en Nouvelle-Aquitaine)

En 2019 : **123 445** licencié-e-s

Les cinq disciplines olympiques les plus pratiquées par les hommes représentaient **69 %** du total des licences masculines olympiques unisport : **football (24 %), rugby (17 %), tennis (11 %), basketball (10 %), golf (7 %)**.

Les cinq disciplines olympiques les plus pratiquées par les femmes représentaient **57 %** du total des licences féminines olympiques unisport : **basketball (18 %), équitation (16 %), tennis (11 %), handball (6 %), golf (6 %)**.

20 disciplines unisport olympiques sur 36, soit plus de la moitié, comptaient moins d'un tiers de femmes licenciées.

Plus de **3 millions d'euros** votés lors du Budget Primitif 2022 (Fonctionnement : **2 256 065 €** ; Investissement : **785 360 €**).

Pratiques féminines et crise sanitaire

Sur la dernière phase de la crise sanitaire, les licences masculines et féminines impactées de la même manière

Dans les Landes, pour l'année 2021-2022, on recense 63 786 licences délivrées par des fédérations unisport olympiques agréées par le ministère des Sports. Ce chiffre est en baisse de 6,9 % sur l'année, soit 4 699 licences en moins par rapport à 2020-2021. Le nombre de licences masculines et féminines unisport olympiques a chuté dans la même proportion. Cela correspond à une perte de 3 135 licences chez les hommes et 1 564 licences chez les femmes.

En conséquence, la part de licences féminines unisport olympiques reste inchangée entre 2020-2021 et 2021-2022 et s'élève à 33,3 %.

Des disciplines sportives inégalement frappées par la crise sanitaire

Peu de disciplines ont vu leur nombre de licences augmenter. Parmi celles-ci, on compte majoritairement des sports nautiques et des sports individuels pratiqués en extérieur comme le canoë-kayak, la voile, le golf et l'équitation, le surf et le tir.

À l'inverse, les sports de combat, de lutte et de défense, les sports collectifs (pratiqués en intérieur ou en extérieur), les sports de balle ou de raquette ont été particulièrement touchés par la chute du nombre de licencié·e·s. Par exemple, la boxe a enregistré une baisse de 55 % de ses licences, le badminton 36%, le handball 30 % et le rugby 10 %.

Cela s'explique principalement par l'application de règles sanitaires interdisant la pratique de sports impliquant un contact physique direct ou indirect (via une balle ou un ballon) entre les équipes ou les adversaires (individuellement) ainsi que la fermeture des espaces intérieurs à la pratique sportive.

En conséquence, le classement des disciplines les plus pratiquées a été modifié : contrairement à l'année 2018-2019 où le basketball occupait le premier rang, l'équitation est devenue la discipline délivrant le plus de licences en 2021-2022. Si le tennis conserve son troisième rang, le handball chute au sixième rang du nombre de licences féminines. En revanche, pour les hommes, le classement des cinq disciplines les plus pratiquées reste inchangé.

Pour la majorité des disciplines sportives ayant connu un essor en 2019-2020, la crise sanitaire a «gelé» la progression de l'évolution des licences dans les Landes.

Une progression de la part des femmes en trompe-l'œil

Sur la période 2018-2021, la part des licences féminines a progressé de 1,6 point pour s'établir à 33,3 %.

Cependant, cette augmentation ne traduit pas un essor du sport féminin dans les Landes, plutôt d'une chute différenciée en fonction du sexe. En effet, sur la période 2018-2021, le nombre de licences masculines a chuté de 3 909 unités quand celui des licences féminines chutait de 276 unités.





Dans les Landes, une pratique sportive développée qui obéit à de grandes tendances nationales malgré quelques spécificités locales

Comparaisons régionales et départementales

En 2018, la région Nouvelle-Aquitaine recensait 24,3 % de licenciés sportifs contre une moyenne de 22,4 % sur l'ensemble du territoire hexagonale. 38,5 % des licences y sont détenues par des femmes. On observe des écarts entre les différentes régions mais les proportions restent proches.

Avec un taux de 29,6 licences pour 100 habitants, le département des Landes occupait en 2018 le premier rang en Nouvelle-Aquitaine. La part de licences féminines ne suit pas cette classification puisqu'il n'y a pas de corrélation entre le taux de licenciés et le taux de licences féminines. Ainsi, les Landes ont un taux de licenciés important mais un taux de licences féminines moyen et légèrement sous la moyenne des départements néo-aquitains. Ce taux s'élève à 37,9 % et classe le département en septième rang sur douze départements.

Il convient aussi de prendre en compte des fluctuations en termes de pratique sportive en fonction de l'âge. Ainsi, jusqu'à 20 ans, la part des femmes licenciées est très élevée puis chute. Cela correspond avec la période de début des études, du travail et/ou de la vie de famille. On observe une deuxième chute à partir de 65 ans.

Les politiques de massification sportive ne semblent ainsi pas toucher toutes les catégories de la population de la même manière. Un « effet d'aubaine » apparaît donc davantage profiter aux hommes qu'aux femmes.

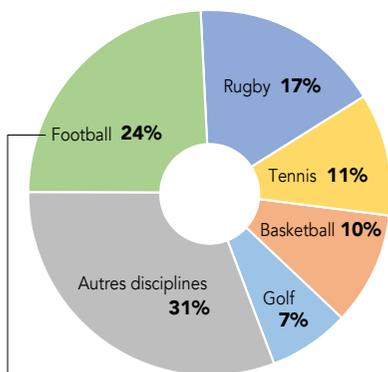
Les disciplines olympiques les plus pratiquées respectivement par les femmes et par les hommes occupent un poids prépondérant

Le choix de l'étude a porté un éclairage particulier sur les cinq disciplines olympiques unisport les plus pratiquées respectivement par les hommes et par les femmes en Nouvelle-Aquitaine, dans chaque département néo-aquitain ainsi que dans douze départements de même strate que les Landes. En effet, ces deux ensembles représentent chacun une part significative sur le total des licences olympiques unisport.

Le classement des disciplines les plus pratiquées varie bien plus pour les femmes que pour les hommes. Ainsi, le football est la discipline qui arrive systématiquement en tête du nombre de licenciés chez les hommes, souvent suivie par le rugby et/ou le tennis. Chez les femmes, l'équitation est la discipline phare, sauf exceptions dans les Landes où le basketball occupe la première position. La gymnastique, la natation ou l'athlétisme, absents dans le classement masculin, apparaissent dans le classement de la pratique sportive féminine.

En 2019, dans les Landes, les disciplines olympiques les plus pratiquées par les hommes étaient le football, le rugby, le tennis, le basketball et le golf. Les disciplines les plus pratiquées par les femmes étaient le basketball, l'équitation, le tennis, le handball et le golf.

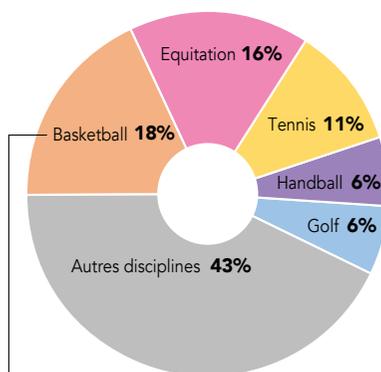
Pourcentage de garçons/hommes dans une discipline sportive



CLÉ DE LECTURE :

Dans les Landes, en 2019, le football représente 24 % du total des licences masculines olympiques unisport.

Pourcentage de filles/femmes dans une discipline sportive



CLÉ DE LECTURE :

Dans les Landes, en 2019, le basketball représente 18 % du total des licences féminines olympiques unisport.

On observe une grande concentration de licencié·e·s sur un petit nombre de disciplines et un classement très différent en fonction du sexe, selon une forte logique genrée.

Parmi les départements néo-aquitains et les départements de même taille, les Landes sont le seul département où le basketball occupe le premier rang dans le classement féminin. Le rugby recueille un nombre de licenciés hommes nettement plus significatif dans les Landes que les autres départements analysés. Au contraire, la place du football masculin est à relativiser par rapport à d'autres territoires. Le golf, spécificité néo-aquitaine, se retrouve au cinquième rang aussi bien dans le classement masculin que le classement féminin dans les Landes. Enfin, bien que connaissant un nombre limité de licencié·e·s, le surf landais classe le département en troisième rang en termes de nombre de licences recensées au niveau national (12 % du total des licences).

La mixité varie très fortement en fonction des disciplines sportives

Par ailleurs, on observe une mixité très variable en fonction des disciplines. Ce sujet revêt une importance particulière puisque l'absence de mixité subie crée des environnements propices au sexisme.

DÉFINITIONS

Mixité

> comme notion arithmétique, la mixité est un état qui décrit la présence de représentants de chaque sexe dans des proportions déterminées. Il est généralement admis qu'un espace est considéré comme « non-mixte » lorsqu'il compte moins d'un tiers des représentants de l'un des deux sexes ;

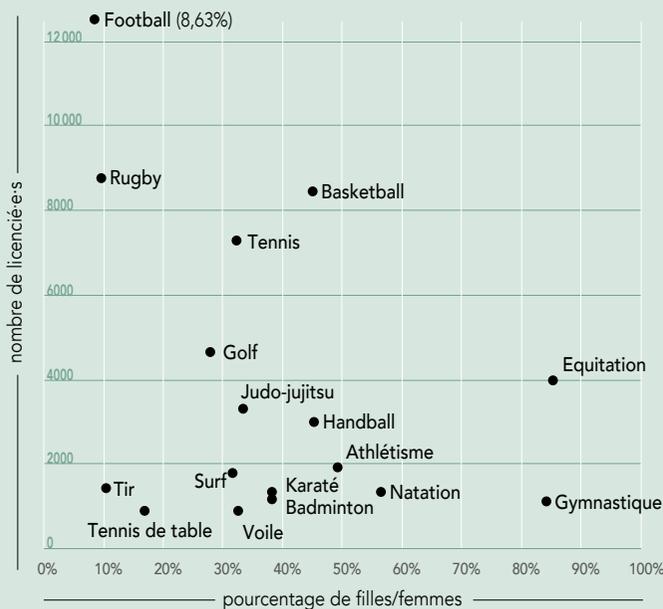
> comme outil de promotion de l'égalité, la mixité consiste à s'assurer et à garantir la présence de groupes non représentés dans un collectif afin qu'ils puissent influencer sur les prises de décisions concernant l'ensemble du groupe et y contribuer par l'exposition d'enjeux sectoriels. La non-mixité choisie et temporaire est également un moyen de promotion de l'égalité permettant l'expression libre des membres d'un même groupe en dehors des rapports de domination.

L'absence de mixité favorise le développement des stéréotypes et les comportements sexistes.

Parité

Outil correctif visant à assurer la représentation strictement égale entre les sexes.

Pourcentage de filles/femmes dans une discipline sportive



CLÉ DE LECTURE :

Dans les Landes, en 2019, le nombre de personnes détentrices d'une licence de football était de 12 483, dont 8,63 % étaient des femmes.

Dans les Landes, les sports avec le plus de licenciés, le football et le rugby, sont aussi les sports avec le moins de mixité : 91% des licences de football et 90 % des licences de rugby sont détenues par des hommes. À l'inverse, certaines disciplines sont très largement féminisées : 85% des licences d'équitation et 84 % des licences de gymnastique sont détenues par des femmes. Le basketball est le contre-exemple qui démontre la possibilité d'allier un grand nombre de licencié-e-s et une mixité élevée. En effet, 55 % des licences sont des licences masculines et 45 % sont des licences féminines.



Un Département proactif dans le déploiement des politiques sportives

Au travers de ses politiques sportives, le Département des Landes accompagne les pratiquant·e·s tout au long de leur vie

Les chèques sport : une aide pour promouvoir la pratique sportive chez les jeunes

Ce dispositif, lancé par le Département en 2016, a permis, en cinq ans, à près de 4900 élèves de sixième, de découvrir et/ou de pratiquer un sport de leur choix au sein d'une école de sport landaise. Depuis son existence, en moyenne un élève de sixième sur cinq a eu recours au dispositif chaque année scolaire.

La répartition des élèves de sixième, bénéficiaires de chèques sport, reflète des différences territoriales. En 2020-2021, dans le canton Haute-Lande-Armagnac, seulement 8,8 % des élèves scolarisés en sixième ont bénéficié d'un ou de deux chèques sport, contrairement au canton Pays-Morcenais-Tarusate où cette proportion s'élève à 29 % des élèves de 6^e. Ce constat sera à croiser avec la couverture territoriale en matière d'équipements sportifs.

En 2020-2021, 820 élèves de sixième, dont 41 % de filles, ont perçu, a minima une aide à hauteur de 50 euros pour financer leur première licence. Lorsqu'il s'agit du deuxième chèque sport, on observe que seulement 36 % de filles sont bénéficiaires. De plus, la majorité des chèques sport ont été attribués pour des disciplines déjà très pratiquées dans les Landes tels que le basketball ou le rugby.

L'aide aux clubs sportifs gérant une école de sport, un levier pour encourager et renforcer le développement de la pratique féminine

L'application du règlement d'aide aux clubs sportifs gérant une école de sport pour la saison sportive 2019-2020 a permis d'apporter une aide globale de 681690 euros à 491 clubs (dont 29 clubs leaders), regroupant plus de 27924 licencié·e·s âgé·e·s de moins de 15 ans. Le Département a accordé, au travers de ce dispositif, une aide financière à 462 clubs relevant de 50 disciplines sportives distinctes.

Les clubs sportifs gérant une école de sport de tennis, de football, de basketball, de judo ou de rugby sont ceux qui réunissent la plus grande part des aides du Département (52 %), en raison de leur nombre significatif de clubs bénéficiaires de l'aide et de leurs effectifs importants.

Par ailleurs, le Département module la dotation forfaitaire de base des 29 équipes premières des clubs sportifs qui disputent le championnat de France dans les trois premières divisions ou groupes amateurs. En 2019-2020, l'aide du Département aux équipes premières féminines des clubs sportifs représente seulement un cinquième des crédits accordés aux clubs leaders dont les trois quarts uniquement pour le basketball.



Au-delà des approches strictement budgétaires, le Département a également un rôle à jouer pour inciter les clubs et les écoles de sport à mettre en place des actions spécifiques et ciblées pour promouvoir et développer la pratique féminine et la mixité dans la discipline concernée. Ainsi, dès cette année sportive 2021-2022, afin d'avoir un suivi sur ces actions, des documents complémentaires ont été requis en ce sens dans les formulaires de demande des aides.

Le sport de haut niveau met davantage en avant les sportives landaises

En 2020, 13 comités ont bénéficié d'une aide concernant 57 athlètes pour un montant total de 55 400 euros. Par rapport aux précédents constats, la répartition est plus équilibrée. On observe quasiment la parité avec 28 athlètes filles et 29 athlètes garçons bénéficiaires, ce qui se retrouve au niveau des dépenses (48 % pour des athlètes féminines).

L'aide aux sportifs de haut niveau montre une plus grande diversité dans les disciplines accompagnées. Cependant, ses critères de définition n'appartiennent pas qu'au Département, la liste des sportifs concernés étant élaborée par l'État.

Le dispositif Sport collectif d'élite 2019-2020 est le seul à pencher davantage en faveur des femmes

En 2020, le Conseil départemental a renouvelé son soutien aux clubs landais classés en élite qui participent au rayonnement du territoire. Ces derniers jouent un rôle moteur dans le développement d'une pratique sportive de masse, particulièrement celle des jeunes.

Deux entités sont concernées : l'équipe féminine Basket Landes et à l'équipe masculine Stade Montois Rugby. Il s'agit par ailleurs du seul dispositif où les sommes allouées sont plus importantes en faveur des femmes que des hommes, ceci résultant des critères d'attribution du soutien : division sportive, assise territoriale du club et de son centre de formation.

Le sport scolaire, un outil au service de l'égalité des sexes

Également très dynamique dans les Landes, le sport scolaire constitue une offre importante. La collectivité soutient le travail engagé avec les associations que sont l'Union sportive de l'enseignement premier degré (USEP) et l'Union nationale du sport scolaire (UNSS) ainsi qu'avec les comités départementaux intervenant en milieu scolaire. Elle contribue notamment à leur fonctionnement en leur allouant une aide financière.

En analysant la répartition des licences filles-garçons pour l'USEP, on observe une répartition très égalitaire avec 51 % de licences féminines en 2019 et 50 % en 2020. En effet, pour la tranche d'âge entre 3 et 11 ans, la pratique sportive est significative à l'échelle nationale et les différences ne commencent pas encore à se creuser.

L'UNSS prend le relai de l'USEP en collège et concerne la tranche d'âge entre 11 et 15 ans. Bien que l'UNSS soit davantage tourné vers le multisport et la mixité, dès l'âge d'entrée au collège (enseignement du second degré), des différences apparaissent. En 2019-2020 et 2020-2021, dans les Landes, en moyenne, les licences UNSS sont détenues à 40 % par des filles. Néanmoins, l'UNSS des Landes œuvre pour le développement de la pratique féminine au sein des sports collectifs où la part des filles est faible ainsi que par la promotion des activités fédératrices de la mixité. De plus, l'un des objectifs stratégiques du plan départemental de développement du sport scolaire (PDDSS) des Landes est de poursuivre la dynamique de participation des filles à tous les échelons.



Lors de l'année scolaire 2021-2022, l'UNSS des Landes a enregistré un record de 8 834 licenciés, soit une progression de 51% par rapport à 2020-2021. Cela représente 30% des collégiens et lycéens landais, ce qui place le département au 15^e rang national pour le ratio licenciés/élèves.

La collectivité accorde aussi une aide au titre des opérations ciblées des comités départementaux sportifs en milieu scolaire. Des actions sont organisées dans les écoles primaires et les collèges du département afin que les jeunes puissent découvrir et s'initier à la pratique sportive.

En 2020, 14 comités ont été bénéficiaires dans ce cadre d'aides pour un montant de 50 900 euros. À l'exception du basketball, on observe que les comités départementaux sportifs avec les plus hauts taux de subventions alloués sont aussi, sauf exception, les disciplines avec moins de moins de 35 % - voire moins de 10 % - de femmes. Ces sommes sont votées en fonction des projets proposés et du nombre de jeunes concernés par les actions.



Le sport pour tous et l'inclusion par le sport

Le Département, via son Service Sports intégration et développement (SSID) témoigne de sa volonté de favoriser la participation égale des personnes en situation de handicap à la vie sociale, notamment au travers du sport. Dans les Landes, en 2019-2020, 1 051 licences ont été attribuées pour le Sport adapté, dont 40 % étaient des licences féminines. Il en est de même pour le Handisport où la répartition femmes – hommes reste inchangée pour les 163 licences recensées.

L'exemple du Service d'animation, de prévention et d'accompagnement des Landes (SAPAL) montre qu'il touche les hommes et les femmes de manière très différenciée des précédentes analyses. Bien qu'aucune activité physique n'ait de connotation genrée évidente, la majorité des personnes bénéficiaires sont des femmes (70%). Cela est principalement dû à la répartition générale de la population âgée de plus de 60 ans et de l'écart d'espérance de vie entre les femmes et les hommes.

Autour des pratiquant·e·s, des encadrant·e·s et des décisionnaires en majorité masculins

L'analyse a également pris en compte tout ce qui entoure les pratiquant·e·s tels que le fonctionnement des clubs et des comités, et ce notamment au travers de la question de la gouvernance, de l'emploi sportif (salarié·e·s, bénévole·s, formations) ou encore des équipements sportifs.

Les initiatives et plans d'action des comités départementaux, et des clubs sportifs, œuvrant pour le développement et la promotion de la pratique féminine et/ou la mixité dans la discipline concernée ont fait partie intégrante de cette analyse. En effet, il est important de s'attacher aux effets des politiques sportives déployées sur l'ensemble du territoire en matière d'égalité femmes-hommes.

Une gouvernance insuffisamment partagée en nombre entre les femmes et les hommes

Bien que la gouvernance soit un moteur pour engager des changements dans le milieu sportif, les instances dirigeantes du sport sont souvent des lieux où les femmes ont moins facilement accès.

Dans les Landes, comme ailleurs, les chiffres illustrent des différences très nettes entre les femmes et les hommes. En 2020, sur un total de 46 comités départementaux sportifs bénéficiant d'un soutien de la collectivité au titre du fonctionnement, 32 sont présidés par des hommes, soit presque 70 %.

De même, suite à une analyse des bureaux des comités, on remarque que plus de 65 % des fonctions principales (président·e, secrétaire, trésorier·e) sont occupées par des hommes. Dans un comité sur quatre, aucune femme n'occupe de poste à responsabilité dans la gouvernance. Il semble important de souligner qu'avoir une majorité de femmes (même très importante) ne garantit pas forcément une gouvernance davantage équilibrée. Par ailleurs, la gouvernance est encore moins « féminine » au sein des 462 écoles de sport avec seulement 21,4 % de présidentes.

Les différences entre femmes et hommes persistent dans le milieu de l'emploi sportif

Le Département participe avec l'Etat au dispositif Profession Sport Landes qui œuvre à la promotion ainsi que la structuration et l'organisation de l'emploi sportif. En 2020, pour le service de mise à disposition le dispositif Groupement d'employeurs sport Landes (GESL) a rémunéré 59 salariés dont 44 % de femmes soit 16 équivalent temps plein, au bénéfice de 128 structures utilisatrices (associations, clubs sportifs,...).

Le soutien du Département au dispositif *Profession Sport Landes* est par ailleurs complété par trois aides départementales exceptionnelles sur la thématique du sport (aide à la création d'emplois sportifs ; aide à la mobilité des cadres sportifs ; bourses en faveur des cadres sportifs préparant un diplôme professionnel d'éducateur sportif ou un certificat de qualification professionnelle). En 2020, la collectivité a par exemple accordé : 28 296 € pour l'aide à la création d'emplois sportifs dont seulement 18 % de femmes sont demandeuses et bénéficiaires.

Les inégalités femmes-hommes demeurent dans le domaine de l'emploi (salariés, formations) avec une concentration des salariés et des cadres sportifs préparant un diplôme sur un petit nombre de disciplines. Or, le panel des disciplines est plus diversifié par rapport aux constats des précédentes analyses.

Une approche qualitative pour cerner le rôle et l'engagement des acteurs dans la promotion de l'égalité femmes-hommes

Plusieurs clubs et comités sportifs font preuve de volontarisme dans leur prise en compte de la thématique de l'égalité femmes-hommes dans leurs activités.

L'étude qui a été menée par le Département ne prétend pas à l'exhaustivité sur ces multiples initiatives ; néanmoins, un travail de repérage et de classification a été opéré :

↳ La recherche d'un public féminin dès le plus jeune âge :

– *Sensibilisation à la pratique sportive auprès des jeunes :*

Le **Comité de handball**, qui a fixé comme objectif le développement de la pratique jeune féminine pour les moins de 11 ans, propose chaque année des interventions en milieu scolaire, notamment aux écoles primaires, pour faire découvrir cette discipline aux plus jeunes.



Le **Comité d'équitation** intervient en organisant des «classes vertes» au printemps pour découvrir cette discipline ainsi que des parrainages à l'inscription de la licence.

– *Soutien aux sections des collèges et des lycées :*

Le **Comité de rugby** s'appuie sur la politique de la Fédération française de rugby dont la volonté est d'initier et de fidéliser de nouvelles pratiquantes en s'appuyant sur le milieu scolaire, primaire et surtout secondaire en collège. En 2020, dans les Landes, on compte huit sections sportives de rugby des collèges et deux sections sportives rugby des lycées.

– *Détection, sélection et formation :*

Le **Comité de handball** organise régulièrement des opérations de détections et d'évaluations des joueuses sur plusieurs générations (catégories d'âge). Des journées de stage ainsi que des formations sont ainsi proposées. La constitution d'une équipe de quatre personnes autour de la filière féminine a permis de dédoubler plusieurs séquences de formation et de nourrir les échanges autour de la formation des joueuses.

↳ Le développement d'une approche spécifique :

– *Une stratégie intégrant l'enjeu de la féminisation :*

Le **Comité de tennis** a établi un plan de féminisation 2020-2024 spécifique recouvrant tous les sujets en lien avec le développement de la pratique féminine et/ou de la mixité (recrutement, animations/compétitions, formation des joueuses, engagement bénévole, enseignement/formations, équipements de tennis, communication). L'ambition est de proposer, à chaque club landais, un programme de développement de la pratique féminine et/ou de la mixité adapté. Sa mise en œuvre a été retardée en raison de la crise sanitaire.



– *Création, accompagnement et suivi des écoles féminines :*

Le **District de football** évoque qu'un accompagnement permanent à la création des écoles de football féminines permettrait de développer sa pratique. Il assure un suivi des clubs volontaires dans l'attribution du label FFF Féminin dont le **Seignosse Soustons Capbreton Football Club** qui a reçu en 2019-2020 le label argent de la Fédération française de football pour son école de foot féminine. Ce dernier vise à être le premier club landais à obtenir le label or. Avec plus de 15 % de filles licenciées (104 licenciées dont 17 joueuses senior féminines de plus de 18 ans) et une attention portée à l'encadrement féminin des jeunes footballeuses, ce club représente un exemple positif de promotion du football féminin.

– *Organisation de tournois et compétitions féminines :*

Le **Comité de golf** organise deux compétitions intitulées « Trophée Interclubs féminin Ubald-Bocquet » en lien avec le Comité des Pyrénées-Atlantiques et « Trophée féminin des Landes » en lien avec les clubs du territoire.

.../...

Le **Comité de rugby**, en lien avec la Fédération française de rugby (FFR) et la Commission technique départementale a mis en place un « Challenge fédéral » à l'intention des équipes U14G et U15F.



– *Regroupements des catégories :*

Dans le football et le rugby, lorsque les effectifs de filles sont insuffisants pour former une équipe complète, des regroupements mixtes ou inter-niveaux sont proposés.

↳ **Féminisation de l'encadrement :**

Le **District de football** organise une journée spéciale pour le recrutement de nouvelles éducatrices et dirigeantes, couplée avec la fête départementale du football d'animation et encourage l'ouverture de formations spécifiques pour encadrer les filles.

Le **Comité de rugby** évoque un objectif de pérennisation d'une commission féminine en son sein ainsi que le perfectionnement d'une équipe technique aux spécificités de la pratique du rugby féminin qui permettraient tous deux de mobiliser les effectifs et l'encadrement sur la question.

Le **Comité de tennis** dispose déjà d'une commission féminine et encourage les clubs à faire de même.

↳ **Développement des collaborations entre acteurs sportifs :**

Le **Comité départemental olympique et sportif (CDOS)** œuvre pour le développement et la promotion du sport féminin par la mise en place d'événements ou actions portées en collaboration avec ses partenaires.

↳ Encourager la mixité à plusieurs niveaux dans les disciplines :

L'équitation, discipline avec 85 % de femmes, est confrontée à une problématique spécifique avec le besoin de développer la discipline chez les hommes. À l'inverse, bien que dans les formations, on retrouve un nombre équivalent d'hommes et de femmes, et que 3 femmes sur 5 soient des monitrices, la majorité des cavaliers professionnels sont des hommes. Environ 80 % des femmes pratiquent la discipline à un niveau amateur. En effet, les chevaux de compétition sont davantage confiés aux hommes.



Orientations spécifiques à la promotion de l'égalité femmes-hommes dans les politiques sportives

1^{ER} AXE : Positionner le Département comme acteur central de la promotion de l'égalité femmes-hommes dans le sport

OBJECTIFS :

- › Organiser l'intégration du sujet de l'égalité femmes-hommes dans les politiques sportives du Département et le porter auprès et avec les partenaires
- › Renforcer la connaissance de la problématique de l'égalité femmes-hommes dans le sport en s'appuyant sur le réseau partenarial
- › Communiquer sur le sujet de l'égalité femmes-hommes dans le sport

2^E AXE : Promouvoir la pratique sportive féminine et la mixité dans les disciplines

OBJECTIFS :

- › Lutter contre les stéréotypes dans le sport
- › Soutenir la pratique sportive des filles dès le plus jeune âge
- › Encourager la pratique du sport chez des publics spécifiques qui en sont éloignés
- › Promouvoir la mixité dans les disciplines
- › Renforcer le soutien du Département aux sportifs de haut niveau et rééquilibrer en fonction de l'égalité femmes-hommes
- › Soutenir (Etat, collectivités) la création et le développement d'équipements sportifs pour favoriser la pratique féminine et mixte

Département des Landes
Hôtel du Département
23 rue Victor-Hugo
40025 Mont-de-Marsan Cedex
Tél. : 05 58 05 40 40
Mél : education@landes.fr

landes.fr